

Marché de services à procédure adaptée

Article 28 du code des marchés publics

**ENTRETIEN DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE
CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE**

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 23 Juin 2017 à 12h

Commune de Condé-Sainte-Libaire

Rue de la Mairie

77450 Condé-Sainte-Libaire

Règlement de la Consultation

Marché n°2017-002

Article 1 Ë Identification de l'organisme acheteur :

Commune de Condé-Sainte-Libiaire
représentée par Madame Patricia LEMOINE, Maire
rue de la Mairie . 77450 Condé-Sainte-Libiaire
Téléphone 01 60 04 31 94
Télécopieur 01 60 04 16 35
Courriel mairie.condestelibiaire@wanadoo.fr
Adresse internet www.conde-sainte-libiaire.csime.eu

Article 2 Ë Objet de la consultation :

La présente consultation vise à la conclusion d'un marché public pour l'entretien des bâtiments de la commune de Condé-Sainte-Libiaire.

Le marché sera conclu pour une durée de **un an** à compter du 1^{er} Septembre 2017. Il est reconductible deux fois par reconduction expresse à l'issue de chaque échéance annuelle avec un préavis de trois mois.

Article 3 Ë Forme du marché :

La procédure de passation retenue est celle des marchés passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics. Les prestations donneront lieu à un marché unique ou par lot Il ne comporte aucune option. Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 4 Ë Durée de validité des propositions :

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Article 5 Ë Présentation des propositions :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en "euro". Si les documents demandés ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces liées à la candidature :

- Une lettre unique de candidature (**imprimé DC1** à jour ou équivalent) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement.
Dans ce dernier cas, la lettre de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'eux ou par le mandataire dûment habilité. Il doit être précisé expressément si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre du groupement.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'est dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de sous-missionner (ou DC1).
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212-5 et L.5212-9 du code du travail (ou DC1).
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Pièces liées à l'offre :

- **Le acte d'engagement** dûment complété et signé,
- **Le bordereau des prix**, complété et signé,
- **Un mémoire** indiquant les moyens humains affectés à la réalisation de la mission et les moyens matériels qui seront employés.

Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit en outre, dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la demande formulée par la commune de Condé-Sainte-Libiaire :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché (imprimé NOT1),
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12).

Pour le candidat établi dans un Etat autre que la France :

- les documents mentionnés à l'article D.8222-7 du code du travail (imprimé NOT1),
- un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Si il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Article 6 É Conditions de envoi ou de remise des propositions :

Les offres devront être remises, sous pli cacheté, contre récépissé ou bien en recommandé avec accusé de réception à : Commune de Condé-Sainte-Libiaire . rue de la Mairie . 77450 CONDÉ-SAINTÉ-LIBIAIRE, avant le **Vendredi 23 Juin 2017 à 12 heures**.

Ce pli cacheté doit porter l'indication de manière visible :

**« Consultation pour l'Entretien des bâtiments de la Commune de Condé-Sainte-Libiaire »
- ne pas ouvrir.**

NB : les horaires d'ouverture de la mairie sont, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, samedis de 9 heures à 12 heures et les mercredis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 7 – Ouverture des plis – Jugement des propositions :

Pour le jugement des propositions, il sera tenu compte des critères suivants avec leur pondération :

Moyens humains et techniques	40%
Prix de la prestation	60%

Article 8 – Clause complémentaire :

NEGOCIATION

Malgré une procédure adaptée, la Commune de Condé-Sainte-Libiaire se réserve la possibilité d'engager des négociations avec le ou les concurrents ayant remis les meilleures offres.

Article 9 – Renseignements Complémentaires :

Pour tout renseignement technique complémentaire, les candidats pourront s'adresser à : Mme Véronique KUHCLY au 01 60 04 92 33 ou Mme Adeline CADIOU au 01 60 04 92 32 ou par mail mairie.condestelibiaire@wanadoo.fr
